

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 12 NOVEMBRE 2022**

Les membres de l'association Les Amis Pêcheurs de Luzé se sont réunis pour l'assemblée générale ordinaire le 12 novembre 2022 à 18h0 à la salle des fêtes de Luzé.

Membres présents :

M. Mickaël LAURENT, président
Mme Amandine PIGOUET, trésorière
Mme Michèle LEMELLE, secrétaire
M. Emmanuel GRANGE, membre
M. Geoffrey CARACOTTE, membre
M. Maxence PIGOUET-JOUATEL, membre
M. Jordan MITAULT, membre

Membres absents :

Mme Josiane LESERRE, membre
M. Sébastien FORT, membre

Déroulement de l'assemblée

Cette assemblée générale est la première qui soit publique depuis le début de la « période Covid ». Plusieurs personnes sont venues y assister, dont notamment M. Patrick LAURENT, 1^{er} adjoint du conseil municipal de Luzé.

Le président, M. Mickaël LAURENT débute la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes et remercie chacun des membres de l'association pour leur travail tout au long de la saison 2022. Il annonce aussi l'arrivée d'un nouveau membre : M. Sébastien FORT.

Il rappelle les manifestations qui ont été organisées, comme les 2 lâchers de truites fin février et fin mars, et rappelle que la fête de la pêche prévue en juin 2022 avait dû être annulée pour cause des conditions météo annoncées. Il énumère ensuite les problèmes rencontrés au long de la saison, en parlant particulièrement de pêcheurs exclus de l'étang suite à des tentatives de vol de carpes.

La trésorière, Mme Amandine PIGOUET, présente le budget de la saison 2021/2022. L'association a notamment vendu 139 cartes à la journée, 161 cartes à la demi-journée et 6 cartes annuelles. La mise en place de pêches de nuit à partir de l'été a attiré des pêcheurs et a permis à l'association de faire des bénéfices.

L'empoissonnement pour la saison 2023 a été fait début novembre avec carpes (180kg), gardons (90kg) et tanches (20kg).

Le président présente ensuite les différents projets pour la saison 2023.

Une tombola est organisée pour le mois de décembre avec, en lots, une carte à l'année et un panier garni. Un lâcher de truites est prévu pour l'ouverture de la pêche le samedi 25 février 2023 avec buvette et restauration sur place. Le tarif sera de 13€ la journée et un règlement spécifique sera prévu pour cette manifestation.

La fête de la pêche est prévue pour le samedi 3 juin avec buvette et restauration. Comme en 2021, ce sera l'occasion de proposer des initiations aux différents types de pêche aux enfants. L'association prévoit aussi la possibilité de faire une brocante spéciale pêche.

Parmi les nouveautés présentées par le président, il y a la mise en place d'un système de paiement par tickets pour la buvette et restauration lors des manifestations. Ce système sera testé dès la journée d'ouverture.

Les pêches de nuit ayant attiré plusieurs pêcheurs durant l'été, il a été décidé de les proposer tout au long de la saison d'ouverture. Ces pêches se feront sur réservation préalable au tarif de 25€ les 24h et 13€ pour ceux possédant la carte à l'année. Un poste spécifique sera réservé à cet escient.

Notre président parle déjà d'une nouveauté qu'il voudrait mettre en place pour la saison 2024 : un concours de pêche.

La période de fermeture de l'étang est aussi le moment de s'occuper de son entretien. Trois matinées de nettoyage seront donc organisées d'ici l'ouverture afin d'élaguer quelques arbres, nettoyer quelques postes et en créer d'autres, tout en respectant le cadre naturel du site.

L'étang a aussi été envahi d'une algue, appelée potamot crépu, dont il est très difficile de se débarrasser. L'association envisage donc l'achat de chaux vive qui permettrait de nettoyer l'étang.

Le vote pour le renouvellement du bureau est effectué : le président, M. Mickaël LAURENT et la secrétaire, Mme Michèle LEMELLE, sont réélus à l'unanimité.

Les nouveaux tarifs pour la saison 2023 sont annoncés :

- 7€ la journée
- 5€ la demi-journée
- 55€ la carte à l'année pour les adultes extérieurs à Luzé
- 50€ la carte à l'année pour les adultes résidents de Luzé
- 30€ pour la carte à l'année jeunes

Questions diverses :

Concernant le futur concours de pêche, quelles seront les techniques de pêche autorisées ?

Le concours sera en open (pêche au coup, feeder, anglaise).

N'y aura-t-il qu'un seul lâcher de truites ?

Oui, car le second lâcher qui avait été organisé fin mars avait moins bien fonctionné. Des tracés au sol seront effectués pour placer les pêcheurs.

Suggestion d'une personne du public de noter sur les affichages que le permis de pêche n'est pas obligatoire.

Enfin, pour clore la séance, M. Patrick LAURENT prend la parole pour remercier les membres de l'association de leur dynamisme et pour le travail effectué depuis 2 ans. Il se propose d'aider pour faire des demandes de subvention. Mickaël LAURENT en profite pour indiquer qu'il a pour projet d'installer un ponton pour personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin.

Le président, Mickaël LAURENT

La secrétaire, Michèle LEMELLE